

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

35

ATTRACTIVITE : Appel à Projets Commerce et Artisanat - Attribution des subventions 2026 aux associations

Mme SAVOYE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Dans le cadre du soutien à l'attractivité et à la dynamique commerciale, la ville d'Avignon souhaite accompagner les associations qui mènent des projets visant à renforcer l'activité commerciale et artisanale du territoire.

Dans ce cadre un appel à projets a été ouvert du 19 janvier au 18 février 2026. L'objectif est de permettre à tous les porteurs et porteuses de projets de proposer des actions répondant aux axes de travail prioritaires de la ville d'Avignon dans le cadre de son soutien à l'artisanat et au commerce de proximité.

En réponse à cet appel à projets, quatre associations ont déposé un dossier de demande de subvention.

Après examen, quatre dossiers ont été retenus pour un montant total de 76 555 €.

Comme en 2025, il est proposé de systématiser le recours à des conventions d'attributions pour les associations.

Le tableau récapitulatif des dossiers soutenus figure en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Ville attractive et dynamique

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** aux associations figurant en annexe l'attribution de subventions pour un total de 76 555 € ;
- **APPROUVE** les termes des conventions à intervenir avec chacune des associations ;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65748 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

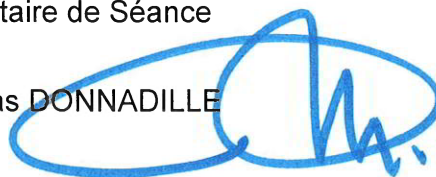
Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

M. Nicolas DONNADILLE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2026

ACTE PUBLIE LE 15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :